



# Activ'gym - Parigné l'Evêque

## Règlement intérieur

- Chaque adhérent(e) à Activ'Gym doit s'assurer de compléter toutes les sections de la fiche d'inscription et la signer.
- En accord avec les modalités de son assurance, Activ'Gym n'exige pas de **certificat médical** mais tout(e) adhérent(e) doit **obligatoirement lire et compléter un questionnaire de santé** (non collecté par Activ'Gym) et prendre les mesures suivantes :  
Si l'adhérent(e) répond OUI à une ou plusieurs questions, il/elle doit consulter son médecin en lui présentant le questionnaire complété et obtenir son accord avant toute participation à une activité proposée par Activ'Gym.
- L'adhérent(e) engage sa responsabilité lorsqu'il/elle répond au questionnaire qu'il/elle conserve.
- Chaque adhérent(e) s'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur y compris les protocoles exceptionnels, à défaut l'adhérent(e) sera exclu(e) des cours.
- Le remboursement de cotisation ne peut être accordé que sur présentation d'un **certificat médical** justifiant d'une dispense d'activité sportive **d'au moins 3 mois**. Le remboursement se fait au prorata à compter de la date du certificat médical.
- Activ'Gym peut être amené à prendre des photos et vidéos pendant les activités. Les adhérent(e)s en sont informé(e)s et doivent rappeler leur opposition le cas échéant et s'écarter du champ de prise de vue.
- Le règlement de la cotisation doit se faire pour l'année en cours avec possibilité de paiement en trois fois (encaissement 05/10; 05/01& 05/04). En cas d'adhésion en cours d'année, le règlement doit être effectué en une fois.
- Les adhérents sont acceptés entre 16 et 18 ans avec autorisation parentale. Le questionnaire de santé doit être revu par le responsable majeur.
- **Toute personne non adhérente ne peut participer à l'activité sportive proposée** (hors ouverture à la séance sur décision du bureau).
- **La présence d'enfants n'est pas autorisée** lors du déroulement des cours.
- Le port des chaussures avec semelles non marquantes réservées à l'usage interne au gymnase est **obligatoire**.
- L'entrée du gymnase est située du côté de la salle Ouranos.
- Chaque adhérent(e) est responsable du matériel utilisé, doit participer à son rangement et doit en faire un bon usage.
- Suite à une série de vols dans le gymnase, nous vous conseillons de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.

L'association ACTIV'GYM décline toute responsabilité en cas de vol.